

Mission régionale d'autorité environnementale
des Pays de la Loire
DREAL des Pays de la Loire
SCTE/DEE
5, rue Françoise GIROUD - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2

Réf. : Avis délibéré n° MRAe 2019-4042

Le 05/11/2019 à Nantes

Objet : Réponse à l'avis délibéré de la MRAe des Pays de la Loire relatif au projet de parc éolien dit de Trente Arpents sur les communes de Jauzé et Saint Aignan (72-Sarthe) - n°MRAe 2019-4042

Madame la Présidente,

La société ENGIE GREEN TRENTE ARPENTS, filiale à 100% d'ENGIE GREEN France SAS, a déposé, le 22 décembre 2016, une demande d'autorisation unique pour l'installation et l'exploitation de sept aérogénérateurs sur les communes de Jauzé et Saint-Aignan (72100).

Considérant l'avis délibéré de la Mission Régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire relatif à ce projet éolien, en date du 19 juillet 2019, et conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, vous trouverez dans ce courrier un document en cinq parties, valant réponse du maître d'ouvrage – à savoir :

- Un document principal, intitulé *Réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) – Projet éolien de Trente Arpents*, du 5 novembre 2019 ;
- Accompagné de quatre documents annexes :
 - o Annexe 1 : *Note complémentaire : Le raccordement électrique externe du parc éolien de Trente Arpents : son tracé, ses modalités et ses incidences*. SAFEGE, octobre 2019.
 - o Annexe 2 : *Note complémentaire : Détermination des zones humides au sens du 24 juillet 2019 et prise en compte dans le projet éolien de Trente Arpents*. Calidris, septembre 2019.
 - o Annexe 3 : *Note complémentaire : Les effets cumulés naturalistes du projet éolien de Trente Arpents avec d'autres projets*. Calidris, septembre 2019.
 - o Annexe 4 : *Note complémentaire : Les effets cumulés paysagers du projet éolien de Trente Arpents avec d'autres projets*. Atelier Mathilde Martin, octobre 2019.

Pour l'instruction de ce dossier, Mme Alix LE GUYADER, chef de projet, se tient à votre disposition pour tout complément d'information : mail : alix.leguyader@engie.com / tel : 07 78 82 58 03.

D'avance, je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

En copie : DDTM 72 et DREAL-UD 72

Yannick RAYMOND,
Responsable de zone
Dûment habilité

